Romains 14 : 12-23 – Christ Pour Tous – 14/4/20 – David Buick

Je voudrais aujourd'hui revenir une quatrième fois sur le sujet des « œuvres vives ». La lettre aux Hébreux affirme que le Christ a « purifié notre conscience des œuvres mortes » (Héb 9 :14). Nous avons réfléchi un peu à ce qui caractérise les œuvres mortes et par opposition, les « œuvres vives », et à comment évoluer dans le « domaine » que Dieu nous départit à chacun. C'est une démarche qui mobilise notre conscience ; à ce propos, je vous invite à lire ce passage de Romains 14 :

« Ainsi chacun de nous rendra compte [à Dieu] pour lui-même. Ne nous jugeons donc plus les uns les autres ; usez plutôt de votre jugement pour ne pas mettre devant votre frère une pierre d'achoppement ou une occasion de chute. Je sais et je suis persuadé dans le Seigneur Jésus, que rien n'est impur en soi ; mais si quelqu'un estime qu'une chose est impure, alors elle est impure pour lui. Si, pour un aliment, ton frère est attristé, tu ne marches plus selon l'amour. Ne cause pas, par ton aliment, la perte de celui pour lequel Christ est mort. Ce qui est bien pour vous ne doit pas être un sujet de calomnie. Car le royaume de Dieu, c'est non pas le manger ni le boire, mais la justice, la paix et la joie, par le Saint-Esprit. Celui qui sert Christ de cette manière est agréable à Dieu et approuvé des hommes. Ainsi donc, recherchons ce qui contribue à la paix et à l'édification mutuelle. Pour un aliment, ne détruis pas l'œuvre de Dieu. En vérité tout est pur ; mais il est mal pour l'homme, quand il mange, de devenir une pierre d'achoppement. Il est bien de ne pas manger de viande, de ne pas boire de vin, et de s'abstenir de ce qui pour ton frère est une cause d'achoppement, [de chute ou de faiblesse]. Cette foi que tu as, garde-la pour toi devant Dieu. Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même dans ce qu'il approuve ! Mais celui qui a des doutes au sujet de ce qu'il mange est condamné, parce que [sa conduite ne résulte] pas de la foi. Or tout ce qui ne résulte pas de la foi est péché » (version Bible à la Colombe)

Cette dernière parole de l'apôtre Paul peut choquer. Il faut se rappeler que le sens du mot « péché », ce n'est pas forcément le mal le plus extrême, mais le fait de « rater le cible ». Si nos actions ne proviennent pas de la foi, ce n'est pas que nous sommes nécessairement de grands méchants, mais que nous passons à côté de ce que Dieu veut pour nous. Le danger, c'est de s'imaginer que tant qu'on ne commet pas de « péché notoire », on est sur la bonne voie : ce verset est là pour nous entraîner plus loin dans la vraie liberté.

En quoi consiste la foi ? Pour faire court, c'est une conviction intime de ce qu'il convient de faire, sous le regard de Dieu, dans une situation donnée. Cela n'enlève pas tout doute : le contraire de la foi n'est pas le doute mais l'incrédulité, un refus conscient de croire. Ce n'est pas exhaustif : généralement, il n'y a pas besoin d'acquérir une conviction intime par rapport à ce qu'on va manger au petit déjeuner ou sur d'autres aspects de notre vie de tous les jours. Et la foi n'est pas non plus un sentiment pieux qu'on peut fabriquer sur demande : c'est une

conviction acquise par chacun ; pour reprendre encore les mots de l'apôtre Paul aux Corinthiens, « comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte » (2 Cor 9 :17).

D'un côté, cela ouvre la porte à ce qu'on appelle la liberté évangélique, la liberté de l'Evangile : nous pouvons avancer dans la vie libres de la culpabilité, de manière responsable, et en nous engageant dans des « œuvres vives » qui vont porter du fruit dans notre vie et dans la vie de ceux et celles qui nous entourent. Jusqu'à là, tout va bien… La difficulté, c'est que cette démarche individuelle n'aboutira pas forcément aux mêmes conclusions pour chacun. Nous avons déjà constaté que parmi les « domaines » que Dieu confie à chacun, il n'y en a pas deux qui sont identiques. De même, chacun n'arrivera pas à exactement la même conviction sur tout. C'est plutôt normal : mais en même temps, cela rend les choses plus compliquées. En effet, l'action que j'entreprends, moi, en toute bonne conscience peut heurter la conscience de mon voisin chrétien.

A l'époque du Nouveau Testament, ce genre de problème se présentait le plus souvent en relation avec des questions de nourriture permise et défendue en rapport avec la loi juive et les viandes sacrifiées à des idoles. Certains avaient bien intégré la totale liberté évangélique par rapport à de telles lois religieuses : « en réalité, tout est pur » nous dit Paul au verset 20. Mais pour celui ou celle qui n'en était pas encore là, le fait de voir un autre chrétien transgresser ce qui leur paraissait comme une norme de sainteté pouvait semer le doute et brouiller leur conscience. Peut-être allaient-ils se dire « mais alors en tant que chrétien j'ai le droit de faire n'importe quoi, finalement », et du coup adopter un comportement allant à l'encontre de leur propre conscience : pas une « œuvre vive » pour eux donc, mais une œuvre qui « ne résultait pas de la foi », et qui était donc péché pour eux. C'est pour cela que Paul met en garde contre le danger de devenir un « objet de chute » ou une « pierre d'achoppement » pour d'autres chrétiens.

Notre liberté ne doit pas être bridée par un conformisme légaliste, mais elle doit se vivre en considération de notre prochain. J'ai connu des chrétiens bien convaincus de leur liberté de tout légalisme qui ont abusé exprès de cette liberté pour provoquer des chrétiens plus attachés à des règles religieuses. J'ai même connu des chrétiens tellement partisans d'une prétendue liberté qu'ils sont eux-mêmes devenus légalistes par rapport à cette liberté, cherchant à imposer à tous leur liberté à eux, jugeant les autres, et ayant tendance à exclure ceux qui d'après eux n'étaient pas suffisamment « libres ».

Ce passage nous révèle qu'en réalité, la liberté individuelle n'est que le début de l'histoire. Le chemin de l'Evangile commence bien par la découverte de notre liberté de l'esclavage du péché et de la loi. Mais cela ne s'arrête pas là : l'étape

d'après, c'est d'être *tellement libres que nous ne sommes même pas esclaves de notre propre liberté*. Sans rien retrancher de notre liberté individuelle, ce passage met aussi en évidence notre responsabilité les uns envers les autres : *« Ainsi donc, recherchons ce qui contribue à la paix et à l'édification mutuelle »* (v19). Notre foi personnelle nous conduit chacun dans la liberté ; n'en abusons pas pour juger d'autres. « *Cette foi que tu as, garde-la pour toi devant Dieu »* (v22). Et puis, forts de cette liberté, cherchons la paix et la co-construction ensemble.

Quels en sont les retombées pratiques ? D'abord, continuons à faire tous nous efforts, tout à chacun, pour agir selon une foi authentique. *« Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même dans ce qu'il approuve ! »*, nous dit Paul (v22). Pas un sentiment religieux, mais une conviction mûrement réfléchie devant le Seigneur. Réjouissons-nous de ce que le sang du Christ nous a délivrés de la corvée des œuvres mortes et de la religiosité, et qu'il nous permet d'avancer dans la vie avec des conviction entières. Ensuite, veillons à ce que ce breuvage de la liberté ne nous monte pas à la tête au point de juger ou de mépriser ceux de nos frères et sœurs qui ne l'auraient pas encore saisie ; veillons aussi à ce que l'exercice de notre propre liberté ne viole pas leur conscience. Veillons enfin à ne pas devenir esclaves de notre propre liberté au point de nous couper du reste de la chrétienté.

Enfin, et surtout, lorsque des différences de conscience risquent de devenir des différends, gardons à l'esprit cette exhortation à « rechercher la paix et l'édification mutuelle », ou comme le dit une autre version, « cherchons ce qui sert la paix et ce qui construit la communauté » (v19, PdV). Paul nous rappelle que le Royaume de Dieu ne se définit pas en termes de ces questions de conscience mais en termes de justice, de paix et de joie (v17). Cela s'applique aussi bien à ceux qui auraient une conscience sensible, ou de fortes convictions sur tel ou tel point, qu'à ceux à qui leur conscience permet tout. Ni l'un, ni l'autre n'a le droit d'imposer sa préférence de force. Au contraire, cherchons à construire ensemble dans notre diversité.

Par-dessus la liberté évangélique de chacun, la vraie liberté, c'est de laisser chacun évoluer dans ses œuvres vives particulières et différentes, en toute bonne conscience, en se reconnaissant mutuellement et en recherchant ensemble le Royaume de Dieu. C'est aussi là notre témoignage collectif : « Celui qui sert Christ de cette manière est agréable à Dieu et approuvé des hommes » nous dit Paul au verset 18. Cet art d'éduquer nos consciences respectives sans les violer constitue un aspect très important des « œuvres vives » en tout temps. Et je pense qu'il est d'autant plus d'actualité dans les temps que nous vivons où nous avons et nous aurons encore à nous positionner chacun par rapport à de nouveaux comportements en termes de société, de culture, et d'église. Que Dieu nous donne la grâce d'y progresser ensemble, en se rappelant à nouveau que ce voyage collectif est tout aussi important que la destination !